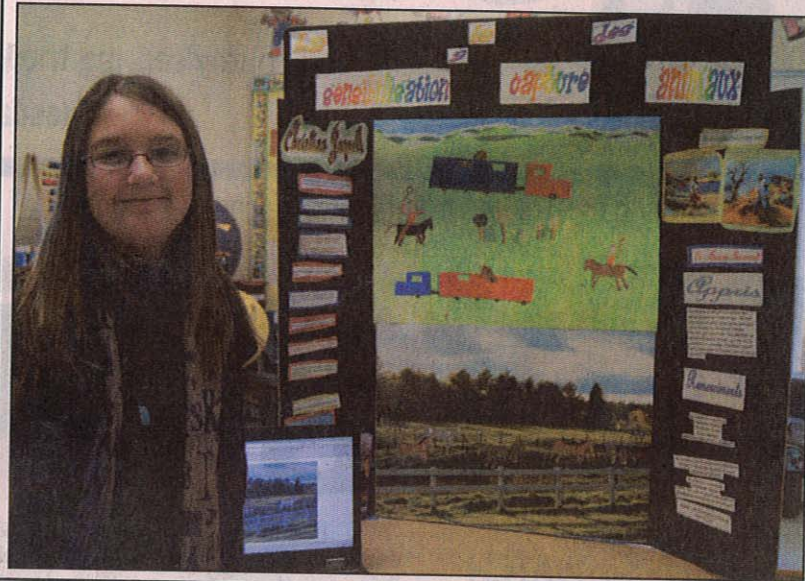


alnews

■ ARTWORK: Lajoie students enter competition



ALEX MILLINGTON
editor@thedailyobserver.ca
Several "high potential" Grade 5 students represented Jeanne-Lajoie Catholic School in Ottawa recently, displaying their artistic works in an art competition. In the photo is Arianne Arseneault with her project entitled, "The Awareness of the Capture of Animals." For more community photos please visit our website photo gallery at: www.thedailyobserver.ca

us: 25
Bonus: 10
Bonus: 11
5
24, 25, 27,
62, 70
9
28, 33, 34,
65, 66
2
25, 26,
67, 68, 69

28 juin 2011 | Le Droit

Un règlement courageux

Le gouvernement McGuinty vient de tenter un grand coup auprès des francophones en donnant des dents à la Loi ontarienne sur les services en français, un peu comme l'article VII sur la Loi sur les langues officielles l'a fait au niveau fédéral.

Fini les échappatoires, les prétentions, les excuses : tous ceux qui offrent des services au nom du Gouvernement de l'Ontario seront dorénavant tenus à la même rigueur linguistique que le gouvernement lui-même. Ce n'est pas parce qu'un service provincial a été confié à une agence paragouvernementale, à une municipalité ou à une société privée que les obligations juridiques quant aux services en français s'évaporent ; au contraire, le même lien de responsabilité est engagé de facto.

On pourrait presque penser que le gouvernement ontarien a adopté ce règlement à l'insu de tous tellement l'annonce a été discrète. Elle a été affirmée par Madeleine Meilleur, ministre responsable de la Loi sur les services en français, lors d'un congrès de juristes, le soir de la Saint-Jean-Baptiste, alors que bien des Canadiens français se rappelaient de leur saint patron en même temps que le Québec vibrait aux airs de ce qui est devenu en 1977 sa Fête nationale.

Presque sans le savoir, les Franco-Ontariens obtenaient là une autre raison de célébrer, et en grand.

Cela faisait des années qu'ils faisaient des pressions par la gauche et la droite pour que les tiers partis soient tenus aux mêmes obligations d'offre active de service en français dans les 25 régions désignées de l'Ontario. En tête de lice, il y avait le Bureau du commissaire aux services en français, dirigé par François Boileau, mais aussi des organismes comme l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario.

M. Boileau avait réclamé ces changements par écrit dans deux de ses rapports officiels ; la province lui a enfin donné raison, et pas de timide façon. L'application de la loi est quasi immédiate puisqu'elle entrera en vigueur vendredi prochain, 1er juillet ; le seul bémol consiste en une période de grâce de trois années consentie par le gouvernement à tous ceux qui offrent déjà des services en son nom. Certains diront que ces organismes n'auraient pas dû obtenir un congé supplémentaire puisque la responsabilité linguistique a toujours été là, bien que contestée. D'autres, plus pragmatiques, diront que la mise en place d'un tel règlement ne peut se faire en claquant des doigts. Il faudra s'assurer de compter sur du personnel bilingue, que tout le monde comprenne bien la différence entre « être capable d'offrir des services » et le concept d'« offre active », qui implique que dès les premiers contacts, les contribuables doivent être accueillis dans les deux langues. Méchant changement de culture en perspective dans certains bureaux !

Notons aussi le moment où ce règlement est adopté : à la fin de la huitième année du gouvernement de Dalton McGuinty, à quelques mois des élections ontariennes où rien n'est gagné pour l'équipe libérale. Au contraire, un sondage Forum Research auprès de 3200 Ontariens pour le compte du Toronto Star confirmait clairement l'avance des conservateurs sur les libéraux. Le sondage donnait 41 % des intentions de vote aux troupes de Tim Hudak, contre 26 % pour celles de M. McGuinty, et 22 % aux néo-démocrates dirigés par Andrea Horwath. Forum Research est même allé jusqu'à prédire une récolte de 65 sièges aux conservateurs, qui seraient alors majoritaires. Les libéraux détiennent présentement 70 circonscriptions, et n'en garderaient que 25, le 6 octobre prochain.

Ce n'est malheureusement pas avec son nouveau règlement que les libéraux ontariens convaincront les électeurs qu'ils doivent former le prochain gouvernement. Malheureusement, cette mesure ne pourra que raffermir ses appuis parmi les Franco-Ontariens, qui sont peut-être 600 000 mais qui ne peuvent élire un gouvernement.

Souhaitons au moins que cette courageuse décision du gouvernement McGuinty ne l'handicpera pas dans l'électorat anglophone. Ça serait trop triste que cela serve de chair à canon contre ceux qui ont le courage de faire respecter les droits constitutionnels du français en Ontario...

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.



Financement de l'éducation, 2011-2012

Chaque année, le Ministère fournit un financement aux conseils scolaires par le biais d'une série de subventions. Cette page Web contient de l'information sur les subventions de cette année, ainsi que des liens aux renseignements sur les subventions des années précédentes.

Les parents qui s'intéressent au financement de l'éducation peuvent consulter la section Comment le financement des écoles contribue-t-il à l'éducation de mon enfant?

Comment les investissements en immobilisations améliorent-ils les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario?

Le gouvernement de l'Ontario procède à divers investissements pour faire des écoles des lieux plus propices à l'apprentissage. Lorsque les élèves évoluent dans un bon milieu d'apprentissage, ils peuvent se concentrer sur leur rendement et leurs résultats. Pour en savoir plus...

Renseignements sur les subventions pour les besoins des élèves, 2011-2012

Mars 2011

- Note de service 'B' 2010 B3 : Financement de l'éducation pour 2011-2012 (PDF, 913 Ko)
- Annexe 1 : Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (PDF, 16 KB)

Webémission

- Le 31 mars 2011 : Webémission pour les conseils scolaires
- Le 31 mars 2011 : Diapositives : Subventions pour les besoins des élèves en 2011-2012 (PDF, 192 Ko)

Publications

- Document technique 2011-2012 (PDF, 802 Ko)
- Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2011-2012 (PDF, 534 Ko)

- Lignes directrices sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : La somme liée à l'équipement personnalisé (SEP), 2011-2012 (PDF, 291 Ko)
- Lignes directrices sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : La somme liée à l'incidence spéciale (SIS), 2011-2012 (PDF, 499 Ko)

Règlements

La présente version des règlements ne vise qu'à faciliter la consultation et ne doivent pas être considéré comme authentique. Les textes législatifs authentiques se trouvent dans les volumes officiels et les codifications administratives imprimés par Publications Ontario.

- Subventions générales 2011-2012 (PDF, 1,42 Mo)

Références

- Immobilisations corporelles des conseils scolaires et des administrations scolaires – Conventions comptables et guide de mise en œuvre provincial, révisé en avril 2011 (PDF, 296 Ko)
- Le Guide d'instructions, daté de 2002 (PDF, 538 Ko)
- Le système uniforme de codage des cours
- Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9e à la 12e année – Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999
- Le Formulaire de données A 2005 (PDF, 40 Ko)
- **Lieux propices à l'apprentissage**
 - Allocation de la phase 1 (PDF, 443 Ko)
 - Allocation de la phase 2 (PDF, 1,49 Mo)
 - Allocation de la phase 3 (PDF, 1,24 Mo)
 - Allocation de la phase 4 (PDF, 937 Ko)
- Le rapport du Comité d'étude des subventions pour les installations destinées aux élèves, daté d'août 1998 (PDF, 107 Ko)
- Le plan comptable uniforme, révisé en mars 2011 (PDF, 177 Ko)

Années précédentes

- Financement de l'éducation, 2010-2011
- Financement de l'éducation, 2009-2010
- Financement de l'éducation, 2008-2009
- Financement de l'éducation, 2007-2008
- Financement de l'éducation, 2006-2007
- Financement de l'éducation, 2005-2006
- Financement de l'éducation, 2004-2005
- Financement de l'éducation, 2003-2004

Aide

- Pour nous joindre
- Accessibilité
- Confidentialité
- Plan du site

Notices

- © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011
- Avis importants

- DERNIÈRE MISE À JOUR : 22/7/10 10:59 AM

28 juin 2011 | Le Droit

Les employés de Postes Canada pensent contester la loi spéciale

À quelques heures de la reprise de la livraison du courrier, les travailleurs de Postes Canada songent à contester devant les tribunaux la loi fédérale adoptée pour forcer leur retour au travail. L'exécutif du syndicat devait se réunir ce matin pour évaluer les options qui s'offrent à lui.

« Il va y avoir des discussions à savoir si la loi peut être contestée en partie ou en totalité », a confirmé hier après-midi Alain Duguay, président de la section locale des employés postaux de Montréal.

Les travailleurs ont mal digéré la loi fédérale qui a coupé court à leurs négociations avec l'employeur. Hier, ils ont continué à manifester un peu partout au pays pour protester contre l'imposition de la mesure législative.

Le gouvernement Harper avait déposé le projet de loi de retour au travail lundi dernier, après que Postes Canada eut mis en lock-out ses employés le 14 juin. Ceux-ci avaient auparavant entrepris une série de grèves tournantes.

La loi a été adoptée au cours de la fin de semaine et a finalement été sanctionnée dimanche soir. Le gouvernement affirmait n'avoir d'autre choix que d'agir rapidement pour protéger l'économie canadienne qui souffrait de l'arrêt du service postal.

Les facteurs doivent recommencer à livrer le courrier dès demain. Postes Canada estimait hier matin que cela pourrait prendre quelques semaines avant un retour à la normale de ses activités. Mais si la menace de contestation judiciaire se concrétise, cela pourrait brouiller les plans de reprise du service postal.

Frustration chez les postiers

« Il y a de la frustration contre l'employeur », a répété M. Duguay, au sujet du moral de ses troupes. « Ça va laisser des séquelles », a-t-il ajouté. « Et il n'est pas dit qu'il n'y aura pas d'autres genres de manifestations », a-t-il prévenu, refusant de préciser ses propos. Pour les travailleurs, la lutte n'est pas terminée, a-t-il ajouté.

« C'est une lutte qui va au-delà du syndicat des travailleurs des postes et de Postes Canada. C'est une attaque frontale au mouvement ouvrier, a-t-il affirmé. Et la crainte de la population québécoise d'un gouvernement Harper majoritaire, je pense qu'elle était justifiée et là, ça s'est confirmé. »

Pourtant, chez l'employeur, on ne s'attend pas à d'autres incidents. « Pas du tout », a répondu une porte-parole de Postes Canada, Anick Losier, lorsque questionnée sur ses craintes de futures perturbations du service. « Je pense que nos employés veulent retourner au travail et aller de l'avant », a-t-elle précisé.

Postes Canada reconnaît néanmoins avoir plusieurs défis à relever. « Non seulement pour rétablir notre service de façon efficace, mais aussi rétablir la confiance des consommateurs et aussi nos relations avec nos employés. C'est quelque chose d'important pour nous », a dit la porte-parole.

La société d'État estime que le conflit lui a coûté entre 250 et 300 millions \$. À titre de comparaison, les profits dégagés par Postes Canada l'an dernier étaient de 281 millions \$.

Ces chiffres n'émeuvent pas M. Duguay. « Douze jours de grève rotative ont causé moins de dommage qu'un jour de lock-out », a-t-il dit.

Arbitrage possible

Pour régler les différends qui demeurent entre les parties, la loi de retour au travail prévoit la nomination d'un arbitre qui doit déterminer les conditions de travail d'ici 90 jours.

Il devra choisir entre la dernière offre patronale et celle du syndicat, sauf pour les augmentations salariales qui ont été imposées par le gouvernement dans sa loi.

Le syndicat des travailleurs des postes avait dénoncé le projet législatif lorsqu'il avait été déposé, notamment parce que la société d'État avait été plus généreuse pour les salaires que le gouvernement. Il déplorait aussi que l'arbitre n'ait pas cette marge de manoeuvre quant aux salaires.

La Presse Canadienne



Publié sur *L'actualité* (<http://www.lactualite.com>)

Des pissenlits dans les pneus !

Par Juliette Cottin
(3 Mai 2011)

Des scientifiques d'Amérique du Nord et d'Europe font le pari qu'ils produiront bientôt du caoutchouc à partir de la sève du pissenlit, cette fleur envahissante qui fait rager bien des jardiniers.

Il s'agirait d'une percée importante, car l'avenir du caoutchouc naturel - qui entre dans la composition de plus de 40 000 produits de consommation - est incertain. L'hévéa, arbre dont on le tire, est menacé par un champignon parasite et pourrait disparaître. Quant au caoutchouc synthétique, sous-produit du pétrole, il n'a jamais atteint la qualité de son pendant naturel.

Les recherches montrent que c'est le pissenlit russe, frère jumeau du pissenlit « québécois », qui pourrait le mieux remplacer l'hévéa. La tige et les racines de cette espèce sont très riches en latex, composante essentielle du caoutchouc. Des scientifiques allemands ont déjà réussi à modifier génétiquement la plante de façon à en améliorer considérablement la teneur en latex.

À l'Université Laval, à Québec, des chercheurs travaillent en ce moment à optimiser la culture de cette plante et la teneur en caoutchouc de ses racines. D'ici quelques années, la production industrielle de caoutchouc tiré du pissenlit pourrait être lancée au Québec.

URL source: <http://www.lactualite.com/science/des-pissenlits-dans-les-pneus>